



Théorie

Différents thèmes seront abordés pendant cette formation :

- **La réglementation, normalisation et textes de la sécurité sociale**
 - Les obligations du constructeur, des employeurs et les responsabilités du conducteur
- **Classification et technologie**
 - Les différentes catégories de PEMP (caractéristiques, utilisations courantes, avantages et inconvénients)
 - Les différents organes de la PEMP
- **Les caractéristiques des PEMP**
 - Les principaux risques (renversement, chute, heurt, électrisation...)
 - Les règles de stabilité et de mise en œuvre
 - Les règles de conduite, de circulation et de stationnement
- **La sécurité**
 - L'adéquation de PEMP en fonction de la charge nominale, hauteur de travail, nature du travail
 - Les distances de sécurité avec les conducteurs électriques
 - Les organes de sécurité
 - Les vérifications et entretiens courants à effectuer
 - Les consignes et manœuvres liées à l'utilisation des postes de secours
- **Examen théorique le jour 3**

Pratique

Suivant le type de PEMP

- Examen de l'adéquation
- Vérifications, conduite et circulation
- Déplacement et positionnement
- Les manœuvres de secours et la fin de poste
- Examen pratique le jour 3



SAS DM FORMATION

Siège social : 3, Boulevard de Belfort, CS 60357, 59022 Lille Cedex - Tél. : 07 56 84 15 18 - Email : direction@dm-formation.fr

Établissement secondaire :

Numéro de Siret : 893 470 237 00015 RCS de Lille 59000 - **Déclaration D'activité :** 32 59 10 694 59

Numéro d'autorisation d'exercer : En Cours

Pré requis : Maitriser le français oral/écrit. Avoir une aptitude médicale pour le travail sur PEMP. Pour la formation pratique et pour l'examen, le port des EPI est obligatoire. Prévoir les gants, les chaussures de sécurité, un casque avec jugulaire, un harnais de sécurité (à voir selon le lieu de formation – inter ou intra).

Objectifs de la formation : Connaître les règles de conduite et de sécurité relatives aux élévateurs de personnel à nacelle conformément à l'article R 233 13 19 du code du travail. Obtenir la catégorie de CACES® préparée. Pouvoir obtenir l'autorisation de conduite délivrée par l'employeur, conformément à l'arrêté du 02 décembre 1998 et à la recommandation R 486 de la CNAMTS

Public Visé : Toute personne majeure amenée à conduire ou à surveiller une plate-forme élévatrice mobile de personnel.

Nombre de participants : 4 au minimum 15 personnes au maximum pour la théorie. 6 personnes au maximum pour la pratique et l'examen.

Durée : de 2 à 5 jours (à définir ensemble pour chaque session selon les catégories, le nombre de stagiaires, les niveaux)

Référent pédagogique : Mr DUPONT Mickaël

Moyens pédagogiques : Projection du cours de référence par vidéo projecteur – Pédagogie active (informative et participative). Tests et évaluation finale

Validation : Délivrance du CACES® et d'une attestation de présence

Règlementation : Recommandation R486 de la CNAMTS, Arrêté du 2 décembre 1998, Art. R 233 13 19 du Code du Travail

NOTRE + FORMATION
P.A.V. "Prestation Après Vente"
Nous gérons le suivi de vos recyclages